

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Pour pouvoir prétendre à l'une de ces subventions, **conservez votre preuve d'achat ou de location. Vous devez ensuite vous renseigner auprès de votre commune de résidence. Les modalités diffèrent selon les communes.**

Cette dernière vous indiquera les démarches à entreprendre; certaines communes vous verseront directement la subvention, d'autres vous mettront en contact avec l'office cantonal de l'énergie qui se chargera de traiter votre dossier.

Les différents types de subvention sont cumulables, en revanche, il faut respecter une période de trois ans entre deux subventions du même type.

A noter que les indépendants ainsi que les petites et moyennes entreprises (PME) peuvent bénéficier des différentes subventions, jusqu'à 15 unités par type de subvention et par entreprise.

Pour plus d'informations: <https://www.ge.ch/subventions-velo>

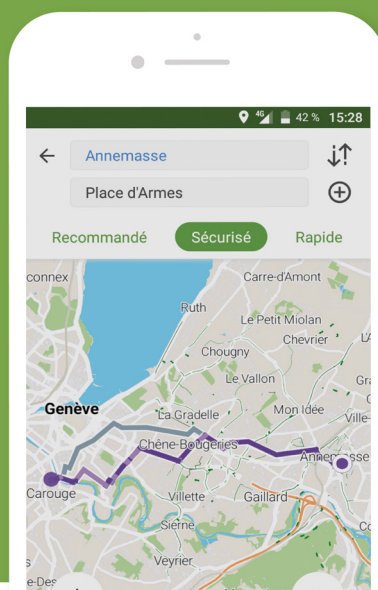


Des questions? Appelez-nous !

GE-TRANSPORTS à votre service
☎ +41 22 546 87 00

📍 ge-transports
📧 ge_transports
✉ ge-transports@etat.ge.ch

GEOVELO GRAND GENÈVE A découvrir sur geovelo.ch



Calcul d'itinéraires



Guidage en temps réel



Application à télécharger



Gratuit



L'ESSAYER, C'EST L'ADOPTER PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT À LA PRATIQUE DU VÉLO

DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES
OFFICE CANTONAL DES TRANSPORTS



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

FÉVRIER 2020

FAITES LE CHOIX DE LA MOBILITÉ DOUCE

Avec la mise en service intégrale du Léman Express, le 15 décembre 2019, 80% des logements du canton et 85% des emplois se trouvent désormais à moins de 1.5km d'une gare, faisant du vélo un complément idéal au train. De même, le déploiement de la Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée va permettre de faire de la mobilité douce un mode de transport prioritaire dans les centres urbains.

Ainsi, la place du vélo dans les déplacements quotidiens ou de loisirs est appelée à prendre une ampleur inédite. Grâce à des combinaisons optimales avec les transports collectifs, à la réalisation de nouveaux parcours sécurisés et continus et à l'augmentation de l'offre en stationnement pour cycles, le vélo va s'imposer comme l'un des moyens de transport les plus efficaces.

Afin d'en encourager la pratique, un programme de soutien financier à l'achat d'un vélo à assistance électrique existe depuis 2010. **Depuis 2019, cette offre se décline en trois volets, pour que vous puissiez définir votre programme à la carte.**

TESTEZ, ACHETEZ, PRATIQUEZ

PRATIQUEZ

SE FORMER POUR ROULER EN TOUTE SÉRÉNITÉ

Pour perfectionner votre pratique du vélo, qu'il soit électrique ou non, ou pour acquérir l'expérience et les réflexes nécessaires à la conduite d'un cycle, le Canton vous invite à suivre une formation auprès d'une entité proposant ces prestations (par exemple PRO VELO Genève, TCS Genève, Genevavélo).

75% des frais, mais au maximum **80 francs**, seront pris en charge.

TESTEZ

LE VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE: CONFORTABLE ET RAPIDE

Un vélo à assistance électrique est aussi efficace qu'une voiture, voire plus, pour des distances allant jusqu'à 15km.

Afin de vous en rendre compte, testez-en un pendant un mois chez un prestataire reconnu (inscrit au registre du commerce).

La participation du Canton aux frais de location longue durée peut atteindre **250 francs**, mais au maximum 50% du prix. Les locations entre particuliers ne sont pas éligibles.

ACHETEZ

LE VÉLO-CARGO:

IDÉAL POUR LES LIVRAISONS ET LE TRANSPORT D'ENFANTS

Un vélo-cargo permet de pallier l'utilisation de la voiture pour transporter des enfants ou du matériel. A l'achat d'un vélo-cargo neuf, recevez une subvention allant jusqu'à **500 francs**, mais au maximum 10% du prix.

ÉLIGIBLES À LA SUBVENTION

- Tous les vélos « spéciaux » permettant le transport d'enfant et/ou de matériel
- Tous les dispositifs amovibles de remorquage



Vélocargo deux roues avec chargement avant



Vélocargo trois roues avec chargement avant



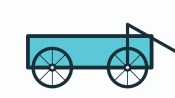
Vélocargo deux roues avec chargement arrière



Autre type de vélo spécial



Vélo rallongé



Remorque à vélo



Remorque à vélo



Remorque à vélo

NON ÉLIGIBLES À LA SUBVENTION

- Les vélos normaux sur lesquels sont ajoutés des dispositifs de transport (paniers, sacoches, sièges, etc.)
- Les barres de suivi pour vélos d'enfant
- Les accessoires (casque, béquille, lumières, etc.)



Siège enfant arrière / avant



Sacoche / paniers



Barre de suivi



Vélo suiveur